



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de protection civile


# STORENGY - Beynes

## Stockage souterrain de gaz



# Plan Particulier d'Intervention

Edition : 2021

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>SOMMAIRE</b>	

Chapitres	Page
Introduction : présentation générale du PPI et l'articulation PPI – POI - PCS	4
Présentation générale du site	5
Rose des vents	9
Les scénarios : phénomènes dangereux retenus et leurs distance d'effet, avec cartographie	10
Les enjeux (population, ERP, routes, aérien etc....)	16
Le schéma général d'alerte	17
Modèle de message de déclenchement du PPI et de diffusion de l'alerte	18
Mesures immédiates de protection	19
Schéma de commandement COD/PCO/PC STORENGY/PCS	20
Rôles des différents PC	21
Localisation du PCO	22
Fermetures des routes et points de filtrage	23
L'information de la population Plaquette d'information de la population	24



**PRÉFET  
DES YVELINES**


*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES

**2021**

## SOMMAIRE

Chapitres	Page
Fiches missions des services	
Exploitant STORENGY	39
Préfecture – corps préfectoral	40
Préfecture – service interministériel de défense et de protection civile	41
Préfecture – bureau de la communication interministérielle	43
DRIEAT	44
SDIS	45
SAMU	47
Gendarmerie Nationale	48
Conseil départemental	50
Mairies	51
DD-ARS	53
Météo France	54
DGAC	55
DSDEN	56
AASC	57
DDT	58
Cartographie Emplacement PCO et fermetures des routes et points de filtrage	59
Glossaire spécifique	60
Liste de diffusion du plan	61
Suivi des mises à jour du plan	62
Annexes non communicables : Mesures immédiates de protection de la population - sites d'accueil et lieux d'hébergement. Annuaire des services opérationnels et mairies	63

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>INTRODUCTION</b></p>	

Malgré toutes les mesures de prévention (réduction du risque à la source, maîtrise de l'urbanisation), le risque zéro n'existe pas et un événement non souhaité, identifié ou pas dans l'étude de dangers, peut survenir dans un établissement industriel. C'est pour faire face à ces événements que des réponses opérationnelles doivent impérativement être planifiées.

L'organisation interne à l'établissement, reposant sur le **Plan d'Opération Interne** (POI) est la première réponse. Il doit, entre autre, permettre d'éviter qu'un événement interne ne dérive en accident susceptible de menacer les populations. C'est un dispositif opérationnel mis en place par l'exploitant, avec des moyens propres ou mixtes (industriels et secours publics), afin de lutter contre les sinistres pour :

- limiter et réduire le sinistre et donc veiller qu'il ne sorte pas des limites de l'établissement,
- protéger les salariés des éventuels effets du sinistre,
- remettre les installations dangereuses dans un état le plus sûr possible.

Le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement pour faire face aux risques liés à l'existence d'un site industriel. Il intègre tous les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers et ayant des effets sur des enjeux en dehors de l'établissement. Le PPI définit les missions confiées, entre autre :

- à l'exploitant, qui peut prendre certaines mesures avant l'intervention de l'autorité de police et pour le compte de celle-ci,
- aux maires concernés, qui devront obligatoirement mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le **Plan Communal de Sauvegarde** définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

POI, PPI et PCS sont intimement liés. Ils doivent être parfaitement coordonnés en prévision des accidents pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Cette coordination, qui intègre également le rôle des autres acteurs, constitue le cœur du PPI.

Le présent PPI a été établi conformément aux dispositions des articles L 741-6 et R 741-18 à R 741-32 du code de la sécurité intérieure.

Ce plan s'appuie sur l'étude de dangers du 23/03/2016, révisée au 14/02/2017.

Le déclenchement du PPI peut s'accompagner, si nécessaire, du déclenchement d'autres plans ORSEC comme le plan NOVI (nombreuses victimes) par exemple.



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES

**2021**

### PRESENTATION GENERALE DU SITE

Adresse	Rue de Fleubert 78650 Beynes
Téléphone	Chef de site : 01.34.91.40.20
Fax	01.34.91.40.26
Activité principale	<p>Stockage souterrain de gaz en nappes aquifères (2 réservoirs : 1185 millions de Nm<sup>3</sup>) Participe à l'alimentation en gaz naturel de la région parisienne 2 types de configuration :</p> <p>Configuration dite d'injection : elle correspond au remplissage des réservoirs avec le gaz disponible sur le réseau de transport. L'injection du gaz peut impliquer une compression du gaz en fonction des conditions de pression réseau/stockage. Configuration dite de soutirage : elle correspond à l'alimentation du réseau de transport en gaz disponible dans les réservoirs, après traitement et comptage.</p>
Description	<p>Les plateformes de puits, comprenant notamment 40 puits d'exploitation - 14 puits de contrôle susceptibles de passer en gaz - 9 puits de contrôle en eau. A noter que seuls les puits d'exploitation et les puits de contrôle susceptibles de passer en gaz ont fait l'objet d'une analyse de risque gaz. Les autres puits n'étant pas susceptibles de passer en gaz, ne présentent pas de risque gaz et n'ont pas été étudiés.</p> <p>2 réservoirs : Beynes supérieur (-320 m/mer) et Beynes profond (-640 m/mer) 2 types d'installations en surface :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La station centrale, qui regroupe :<ul style="list-style-type: none"><li>o L'atelier réservoir permettant de gérer les débits d'injection ou de soutirage dans le réservoir.</li><li>o 2 tours de désulfuration au charbon actif (Beynes profond uniquement) permettant au gaz restitué sur le réseau d'avoir un taux de soufre conforme à la réglementation.</li><li>o 4 tours de déshydratation (2 Beynes profond et 2 Beynes supérieur) permettant au gaz soutiré d'avoir une teneur en eau conforme à la réglementation.</li><li>o 4 électrocompresseurs (2 Beynes profond et 2 Beynes supérieur) permettent de comprimer le gaz pour les besoins d'injection et/ou soutirage.</li></ul></li><li>- Les plateformes de puits, comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>o Des puits d'exploitation</li><li>o Des puits de contrôle</li></ul></li></ul> <p>2 réseaux enterrés de collecte, reliant la station centrale aux différents puits d'exploitation.</p>



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES**

**2021**

### **PRESENTATION GENERALE DU SITE**

Régime	<p>Le site de Beynes est régi par le code Minier et le code de l'Environnement. Le site comprend des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Le site est soumis aux obligations de la directive SEVESO III, seuil haut. Le PPRT a été approuvé le 7 mai 2012 par le préfet des Yvelines.</p>
Surface du site	<p>15 ha environ, pour les plateformes de puits, principalement dans la forêt domaniale de Beynes 16 ha environ, pour tous les aménagements liés à la station centrale</p>
Accès Voies de communication	<p>Le site est desservi par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- - RD 191 à l'est du site</li><li>- - RD 119 au nord du site</li><li>- - RD 11 au sud du site</li><li>- - Chemin rural 22 dit de Fleubert</li><li>- - Ligne SNCF Paris Montparnasse – Versailles Chantiers – Plaisir – Mantes la Jolie - Dreux</li></ul>
Communes impactées	<p>Beynes, Marcq, Saulx-Marchais, Thoiry</p>
Effectifs	<p>Employés sur sites : environ 60 personnes Plusieurs prestataires liés aux activités de maintenance et de travaux 1 personne en service continu (3*8) sur le site</p>
Environnement	<p>L'environnement immédiat du site est constitué de terrains agricoles et de la forêt domaniale de Beynes. Le site est voisin d'un site industriel dont l'activité est la compression de gaz sur le réseau de transport de gaz (GRTgaz).</p>



PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

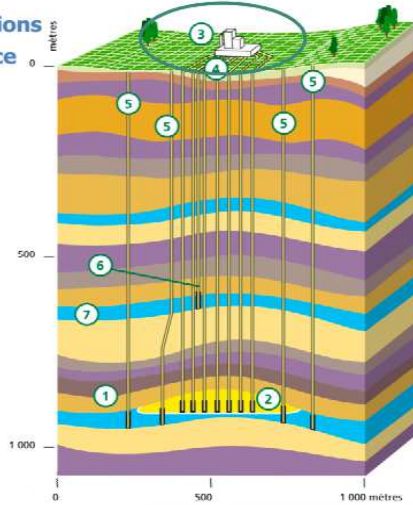
# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES

2021

## PRESENTATION GENERALE DU SITE

### Stockage en nappe aquifère

Installations  
de surface



- ① Couverture étanche
- ② Réservoir
- ③ Station centrale
- ④ Puits d'exploitation
- ⑤ Puits de contrôle périphérique
- ⑥ Puits de contrôle de l'aquifère supérieur
- ⑦ Aquifère supérieur

Capacité du réservoir  
Beynes Supérieur  
385 millions m<sup>3</sup>(n)

Capacité du réservoir  
Beynes Profond  
800 millions m<sup>3</sup>(n)





PRÉFET  
DES YVELINES

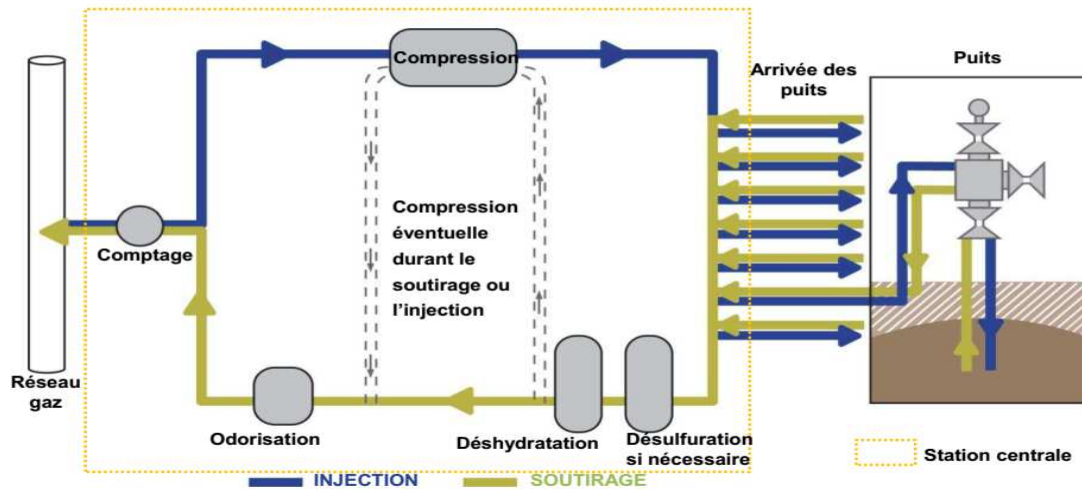
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY BEYNES

2021

## PRESENTATION GENERALE DU SITE

### Installations de surface



Commission de suivi de site – Beynes

7

storengy  
Une société de ENGIE





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## FICHE ROSE DES VENTS



### ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2007 au 31 DECEMBRE 2020

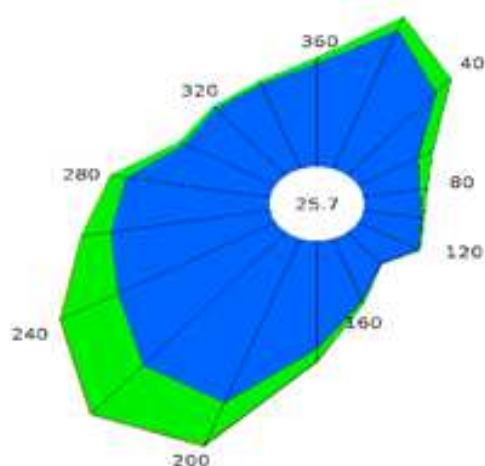
**TRAPPES (78)** Indicatif : 78621001, alt : 167 m., lat : 48°46'27"N, lon : 2°00'35"E

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

**Tableau de répartition**

Nombre de cas étudiés : 35057  
Manquants : 7



Dir	[1.5;4.5]	[4.5;6.9]	> 6.9 m/s	Total
20	5.3	0.5	0.0	5.9
40	3.9	0.7	+	4.6
60	1.9	0.5	+	2.4
80	1.6	0.2	+	1.8
100	1.7	+	0.0	1.7
120	2.0	+	0.0	2.0
140	1.5	+	0.0	1.5
160	2.4	0.1	0.0	2.5
180	3.0	0.5	+	4.4
200	6.3	1.7	+	8.0
220	6.3	2.3	+	8.6
240	5.1	1.9	+	7.1
260	4.6	0.9	+	5.4
280	4.1	0.4	+	4.6
300	3.0	0.2	+	3.2
320	3.1	0.1	0.0	3.2
340	3.2	0.2	0.0	3.4
360	3.7	0.2	0.0	4.0
Total	63.7	10.4	0.2	74.3
[0;1.5]				25.7

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction



Dir : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION  
STORENGY - BEYNES**

**2021**


**SCENARIOS RETENUS  
(ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)**

Ateliers / Systèmes	Scénarios	Equipements	Effets
Station centrale	Rupture totale avec rejet horizontal	Canalisations aériennes	Thermique + surpression
Réseaux de collectes	Rupture totale avec rejet vertical	Boucles et antennes enterrées	Thermique + surpression
Plateformes de puits	Rupture totale avec rejet horizontal	Col de cygne et séparateur	Thermique + surpression

Distances d'effet des scénarios dimensionnant :

**Station centrale**

Installation concernée	Référence du scénario EDD 2015-2016	Description phénomène dangereux	Distances en m aux effets thermiques (en kW/m <sup>2</sup> )			Distances en m aux effets de surpression (en mbar)			
			EDD 2015-2016			EDD 2015-2016			
			8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>	200 mbar	140 mbar	50 mbar	20 mbar
<b>Station centrale</b>									
RESERVOIR BEYNES SUPERIEUR	BS-RES-01	Canalisation aérienne – Rupture totale de la canalisation DN750 – rejet horizontal	659	750	873	470	520	780	1250
RESERVOIR BEYNES PROFOND	BP-RES-01	Canalisation aérienne – Rupture totale de la canalisation DN750 – rejet horizontal	589	669	781	410	450	700	1090
TRAITEMENT BEYNES SUPERIEUR	BS-TRAIT-01	Canalisation aérienne – Rupture de la canalisation aérienne en DN500	660	749	874	450	500	750	1050
TRAITEMENT BEYNES PROFOND	BP-TRAIT-01	Canalisation aérienne – Rupture de la canalisation aérienne en DN400	576	653	761	400	440	660	1030

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>SCENARIOS RETENUS (ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)</b>	

Distances d'effet des scénarios dimensionnant :

**Réseau de collectes**

Pour les réseaux de collecte, seules sont pertinents pour le dimensionnement les références "400" et non "150" (plus gros diamètre, plus larges effets).

Installation concernée	Référence du scénario EDD 2015-2016	Description phénomène dangereux	Distances en m aux effets thermiques (en kW/m <sup>2</sup> )			Distances en m aux effets de surpression (en mbar)			
			EDD 2015-2016			EDD 2015-2016			
			8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>	200 mbar	140 mbar	50 mbar	20 mbar
<b>Réseau de collecte</b>									
Réseau de collecte Beynes Supérieur	BS-COL400-01	Boucle Beynes Supérieur – Rupture totale de canalisation de DN400 – rejet vertical	128	164	212	na	na	34	145
Réseau de collecte Beynes Profond	BP-COL400-01	Boucle Beynes Profond – Rupture totale de canalisation de DN400 – rejet vertical	172	221	286	na	na	70	241



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION  
STORENGY - BEYNES**

**2021**

**SCENARIOS RETENUS  
(ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)**

Distances d'effet des scénarios dimensionnant :

**Plateforme de puits**

Les scénarios dimensionnants ne sont pas les même pour les effets thermiques (référence -8) et pour les effets de surpression à 50 mbar (référence -3).

Installation concernée	Référence du scénario EDD 2015-2016	Description phénomène dangereux	Distances en m aux effets thermiques (en kW/m <sup>2</sup> )			Distances en m aux effets de surpression (en mbar)			
			EDD 2015-2016			EDD 2015-2016			
			8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>	200 mbar	140 mbar	50 mbar	20 mbar
<b>Plateforme de puits</b>									
PLATEFORME DE PUIITS D'EXPLOITATION BEYNES SUPERIEUR	BS-PE.0	Rupture totale du col de cygne (DN150) – rejet horizontal	173	193	223	90	100	160	260
PUIITS DE CONTROLE BEYNES SUPERIEUR	BS-PE.3	Brèche 25 mm sur la tête de puits – rejet horizontal	25	29	34	na	na	15	25
PUIITS DE CONTROLE BEYNES SUPERIEUR	BS-PR.8	Eruption plein cuvelage - rejet vertical (hauteur de rejet : 6 m)	67	87	112	na	na	na	31
PLATEFORME DE PUIITS D'EXPLOITATION BEYNES PROFOND	BP-PE.0	Rupture totale du col de cygne (DN150) – rejet horizontal	234	263	305	140	150	240	380
PUIITS DE CONTROLE BEYNES PROFOND	BP-PE.3	Brèche 25 mm sur la tête de puits – rejet horizontal	35	41	49	na	na	20	35
PUIITS DE CONTROLE BEYNES PROFOND	BP-PR.8	Eruption plein cuvelage - rejet vertical (hauteur de rejet : 6 m)	77	99	128	na	na	na	41



PRÉFET  
DES YVELINES

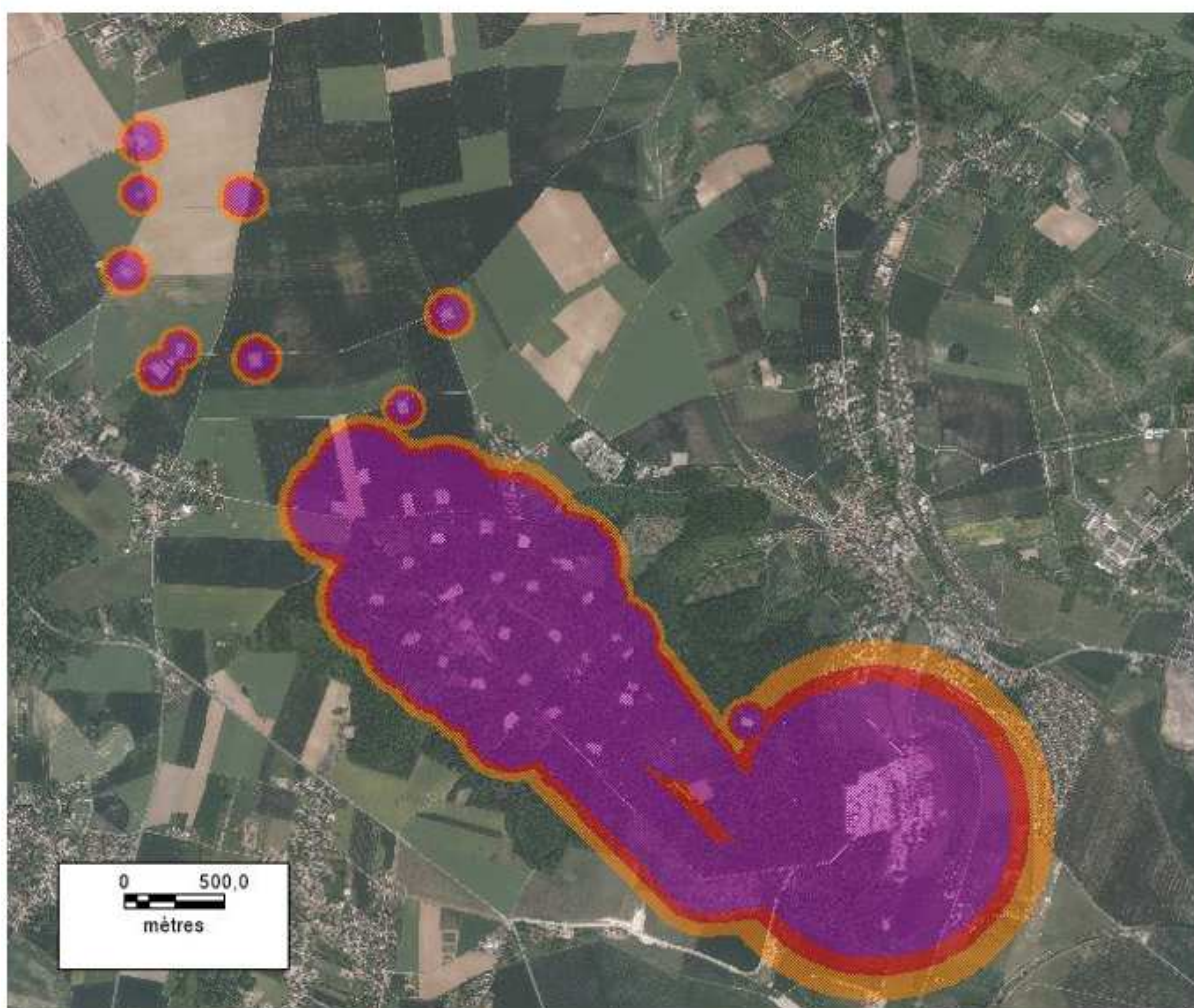
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

SCENARIOS RETENUS  
(ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)

### Enveloppe des effets thermiques



#### Légende

##### Dangers

-  Significatifs (  $3\text{kW/m}^2$  )
-  Graves (  $5\text{kW/m}^2$  )
-  Très graves (  $8\text{ kW/m}^2$  )





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

**SCENARIOS RETENUS  
(ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)**


### Enveloppe des effets de surpression



#### Légende

##### Dangers

-  Faibles (20 mbar)
-  Significatifs(50 mbar)
-  Graves (140 mbar)
-  Très graves (200 mbar)

	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>SCENARIOS RETENUS (ISSUS DE L'ETUDE DE DANGERS DE 2015-2016)</b>	

**RAPPEL :**

Pour comprendre les **effets thermiques** d'une explosion en cas d'accident ou incident, dans les ICPE, des seuils ont été mis en place (selon des textes officiels):

Pour les effets sur l'homme :

- 3 kW/m<sup>2</sup>, seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- 5 kW/m<sup>2</sup>, seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 8 kW/m<sup>2</sup>, seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

Pour comprendre les **effets de surpression** d'une explosion en cas d'accident ou incident, dans les ICPE, des seuils ont été mis en place (selon des textes officiels):

Pour les effets sur l'homme :

- 20 hPa ou mbar, seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme ;
- 50 hPa ou mbar, seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- 140 hPa ou mbar, seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 200 hPa ou mbar, seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

**2021**

### DEFINITION DES ENJEUX

Enjeux	Descriptif	Observations
<b>Enjeux humains</b>	Population riveraine : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Beynes : 7 550</li> <li>- Marcq : 750</li> <li>- Sault Marchais : 915</li> <li>- Thoiry : 1420</li> </ul>	Distance approximative (km) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,5 km du site</li> <li>- 1 km du site</li> <li>- 0,5 km du site</li> <li>- 1,5 km</li> </ul>
<b>Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ferme de Fleubert.</li> <li>- Salle polyvalente</li> <li>- Habitations Hameau de la Couperie</li> <li>- Aire d'accueil des GDV lieu-dit Les Célestins.</li> </ul>	
<b>Environnement touristique, industriel et agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités industrielles : Station GRT Gaz.</li> <li>- Espaces agricoles : au nord, à l'est et au sud.</li> <li>- Forêt domaniale de Beynes à l'ouest.</li> <li>- Sentiers de grandes randonnées (GR).</li> </ul>	Voisin direct du site
<b>Etablissements recevant du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurants</li> <li>- Ecoles</li> <li>- Centre aéronautique (club de vol à voile)+ restaurant.</li> </ul>	Situé sur la commune de Thiverval-Grignon à 2,5 km au sud-est de Beynes. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme  S'y ajoute une station d' <u>avitaillement</u> en carburant (100LL).
<b>Routes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RD 119 et 191</li> <li>- D45</li> <li>- D307</li> <li>- Rue de Fleubert</li> <li>- Rue de Fleubert juste après les habitations en direction du site ;</li> <li>- D11 en direction du lieu-dit Les Célestins à Beynes (vers rue de Fleubert) ;</li> <li>- D11 – Rte de Saulx-Marchais ;</li> <li>- D119 et Rte de Saulx-Marchais à Beynes ;</li> <li>- D119 vers Hameau La Couperie à Beynes ;</li> <li>- D119 : en direction de Beynes.</li> <li>- Accès à l'espace forestier à l'est et au nord du site.</li> </ul>	
<b>SNCF</b>	Ligne N du Transilien : Dreux - Montparnasse	



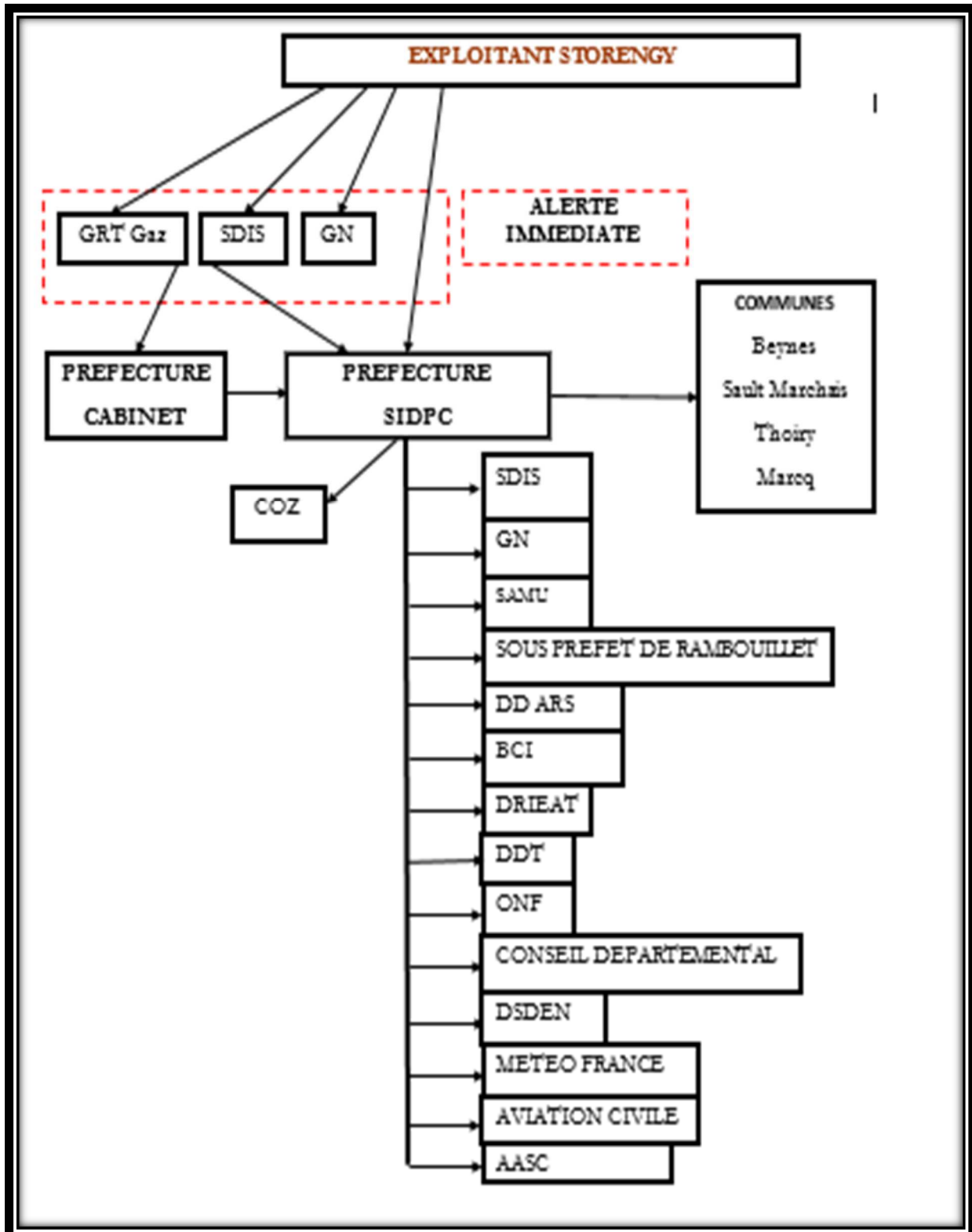
**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## FICHE SCHEMA D'ALERTE





**PRÉFET  
DES YVELINES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## MESSAGE DE DECLENCHEMENT



**PRÉFET  
DES YVELINES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité


Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de protection civile

### REMISE IMMEDIATE

Nombre de feuillets : 1 dont celui-ci

Versailles, le **XX/XX/XXXX**

EXPEDITEUR	Préfecture des Yvelines Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
DESTINATAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ STORENGY Beynes</li> <li>➤ SDIS</li> <li>➤ Gendarmerie</li> <li>➤ DRIEAT</li> <li>➤ SAMU</li> <li>➤ DD-ARS</li> <li>➤ DDT</li> <li>➤ Centre météorologique régional</li> <li>➤ Maires de : Beynes, Marcq, Saulx-Marchais, Thoiry</li> <li>➤ Conseil départemental</li> <li>➤ DSDEN</li> <li>➤ ONF</li> <li>➤ SNCF (rive gauche Montparnasse)</li> <li>➤ Bureau de la communication interministérielle de la préfecture</li> <li>➤ Sous-Préfète de Rambouillet</li> <li>➤ District Aéronautique Ile de France</li> </ul>
DEGRE D'URGENCE	<b>IMMEDIAT</b>
EVENEMENT	Accident industriel sur le site STORENGY de Beynes à <b>XX</b> h
CONSEQUENCES	<p>Suite à <b>(décrire succinctement l'évènement ayant suscité la décision)</b> je vous informe que le <b>Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site STORENGY de Beynes est activé à compter du (date) à (heure).</b></p> <p>Je vous demande de prendre les dispositions définies dans le PPI pour ce qui concerne votre service.</p> <p>Le COD de la préfecture est activé avec les services suivants : SDIS, DD-ARS, Gendarmerie, DRIEAT, DDT, Conseil départemental, DSDEN</p> <p>Un <b>PCO est activé (préciser l'endroit: dans le bâtiment « arrondissement » de la station si l'évènement a lieu dans la forêt ou dans le Groupe d'Intervention des Puits si la station est impactée par l'évènement)</b> avec les services suivants : Storengy Beynes, SDIS, SAMU, Gendarmerie, DRIEAT, DDT, Conseil départemental, ONF, bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p> <p>Les PC communaux doivent être activés</p>
Pour information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence Cabinet</li> <li>- COZ</li> <li>- COGIC</li> </ul>

	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>MESURES IMMEDIATES DE PROTECTION DE LA POPULATION</b>	

Lorsque le PPI est déclenché, la population située à l'intérieur des périmètres de sécurité a pour consigne de se **CONFINER** et d'appliquer les mesures de sécurité définies dans la plaquette d'information des populations. Ces instructions seront rappelées au moyen des ensembles mobiles d'alerte et d'information.

Cependant si la situation l'exige, l'**EVACUATION** des zones concernées peut être décidée par le Préfet. Des sites d'accueil et des chemins d'évacuation seront alors validés en cours d'opérations. Des moyens en matériels et en personnels seront indispensables en nombre.

Il conviendra donc d'anticiper l'organisation des secours à ce sujet (POI, plan ER, Plans Communaux de Sauvegarde).

Les sites d'accueil et les lieux d'hébergement figurent en annexes non communicables.



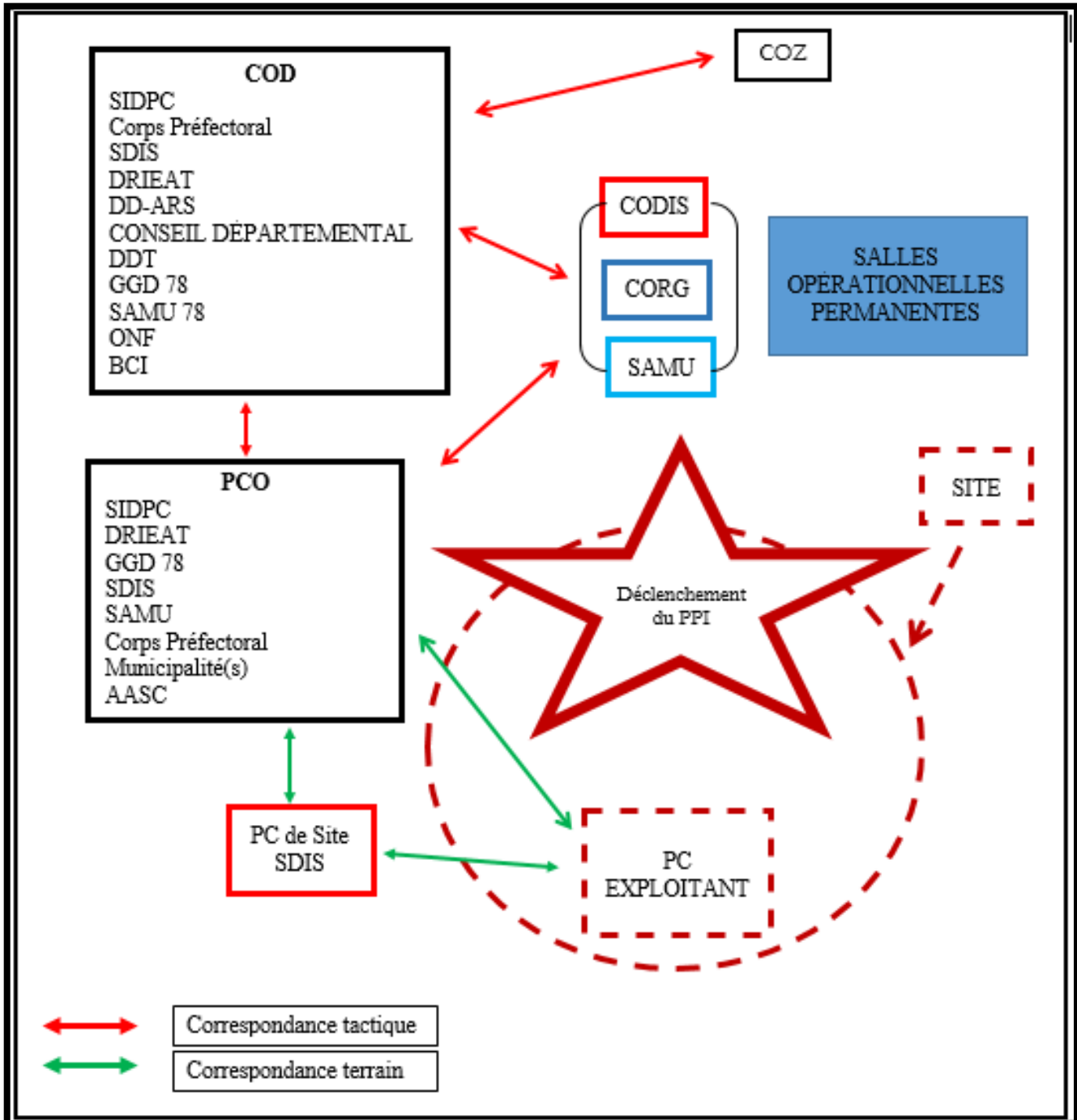
**PRÉFET  
DES YVELINES**


*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## SCHEMA DE COMMANDEMENT



 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>ROLES DES PC</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR	
	COD	PCO
Localisation	<b>Préfecture des Yvelines</b> 1, rue Jean Houdon à Versailles	<b>Hameau de la Couperie</b> , situé RD 119 Z.A de Beynes ou <b>salle polyvalente</b> , située 32 rue de Fleubert à Beynes
Direction	Directeur de Cabinet	Sous-préfet de Rambouillet / ou Sous-préfet d'astreinte (HHO)
Composition	SIDPC, SDIS, ARS, Gendarmerie, DRIEAT, BCI, DDT, exploitant, CD, DSDEN.	SIDPC, SDIS, SAMU, Gendarmerie, maires, DRIEAT, exploitant, AASC.
Missions générales	Coordination des mesures prises pour gérer la protection des populations et limiter les conséquences secondaires du sinistre Mission d'appui au PCO.	Coordination des mesures prises pour gérer le sinistre.
Missions particulières	Initie la mise en œuvre des mesures d'urgence, en assure le suivi.	
Assurer bouclage		S'assurer de la mise en place des points de bouclage et des déviations.
Protéger la population et lutter contre les effets	Tenir une main courante. Coordonner l'action des services pour limiter les conséquences secondaires du sinistre. Anticiper les actions et veiller au maintien du potentiel global du département. Solliciter les renforts zonaux.	Tenir une main courante. Mettre en œuvre la stratégie opérationnelle définie par le DO. Coordonner l'action des différents services. Diriger les opérations de secours, en liaison avec les décisions arrêtées par le DO. Se tenir informé de la situation sur le terrain. Proposer et mettre en œuvre les mesures de protection de la population. Prévoir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte contre les conséquences du sinistre.
NOVI	Initie la mise en œuvre des mesures d'urgence, en assure le suivi.	Coordonne la mise en œuvre du mode d'action NOVI en cas de nombreuses victimes dans <u>le site et sa périphérie</u> .
Informer et communiquer	- Assurer l'information montante vers COZ et COGIC, et descendante vers PCO. - Organiser la communication vers les médias et l'information de la population. - Informer la CIP.	Echanger avec les PC des différents services Assure l'information montante vers le COD 78. Communiquer au COD les éléments dont il dispose pour l'information médias et population.
Anticiper la phase post-accidentel	Anticiper et mettre en place une cellule « post-accident ».	



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

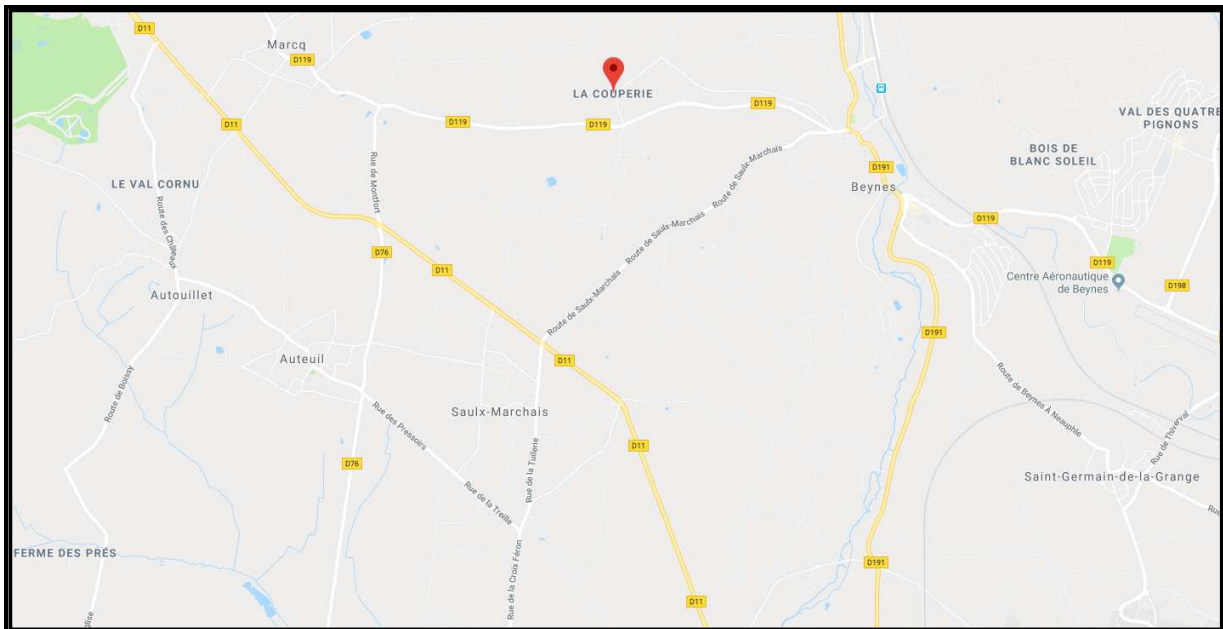
**2021**

## LOCALISATION DU PCO

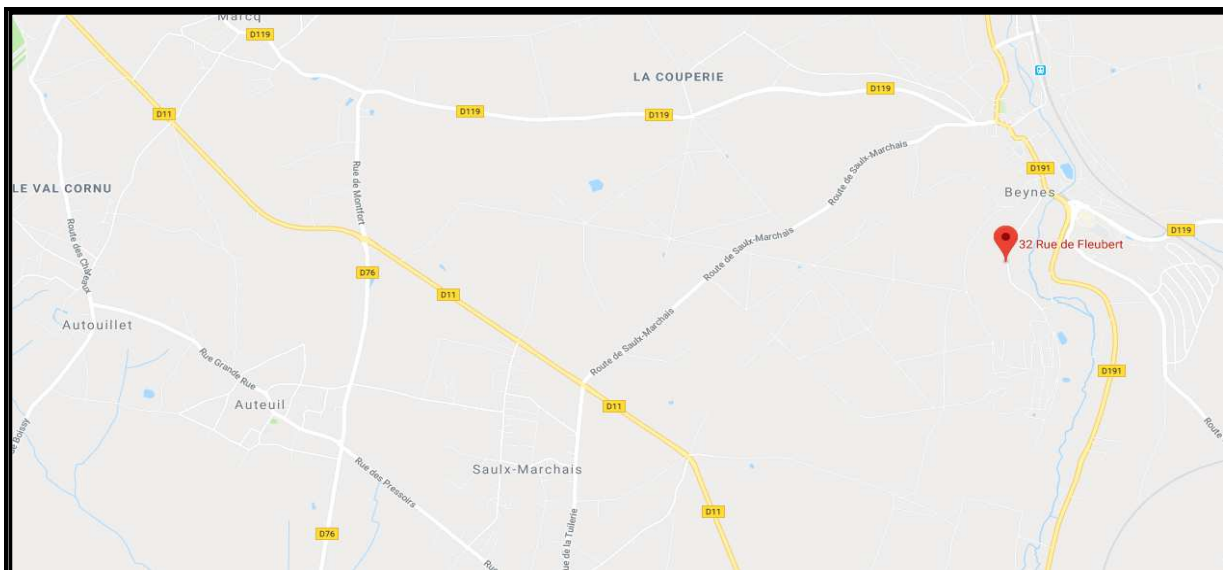
En fonction de l'événement, et après accord du COS, le PCO peut être positionné :

- Hameau de la Couperie, situé RD119, ZA de Beynes,
- Salle polyvalente, située 32 rue de Fleubert à Beynes,
- Tout autre site imposé par la conduite opérationnelle.


**Hameau de la Couperie, RD119, ZA de Beynes :**



**Salle polyvalente, située 32 rue de Fleubert à Beynes :**





 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FERMETURES DES ROUTES ET POINTS DE FILTRAGE</b></p>	

La fermeture des routes et la tenue des points de filtrages sont assurées par la Gendarmerie, en lien avec les gestionnaires des réseaux routiers (Conseil départemental et mairies).

Fermetures de routes :

- Rue de Fleubert à Beynes jusqu'à intersection avec D11 (axe réservé aux secours) ;
- Route de Saulx-Marchais entre les communes de Beynes et Saulx-Marchais ;
- D119 entre les communes de Beynes et Marcq.

Points de filtrages :

- Rue de Fleubert juste après les habitations en direction du site ;
- intersection D11 en direction du lieu-dit Les Célestins à Beynes (vers rue de Fleubert) ;
- intersection D11 – Rte de Saulx-Marchais ;
- intersection D119 et Rte de Saulx-Marchais à Beynes ;
- intersection D119 vers Hameau La Couperie à Beynes ;
- D119 à la sortie de la commune de Marcq en direction de Beynes.

Voir cartographie annexe



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION  
STORENGY - BEYNES**

**2021**

**INFORMATION DE LA POPULATION**





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES**

**2021**

### **INFORMATION DE LA POPULATION**

#### **QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?**

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident

prendra la forme d'un incendie ou d'une explosion. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

#### **QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ SEVESO ?**

C'est un établissement dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. On le dit « Seveso » parce qu'il est concerné par la directive du même nom, qui demande aux États européens et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines

activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et y faire face en cas d'accident. À l'origine, Seveso, est le nom d'une ville italienne ayant connu, en 1976, un accident industriel de grande ampleur.

### **LA MAÎTRISE DES RISQUES MAJEURS S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE AXES**

- 01 -

**LA RÉDUCTION**  
des risques à la source

- 03 -

**L'ORGANISATION**  
des secours

- 02 -

**LA MAÎTRISE**  
de l'urbanisation

- 04 -

**L'INFORMATION**  
préventive des populations

#### **À QUOI SERT L'ÉTUDE DE DANGERS ?**

L'étude de dangers, base de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous contrôle de l'inspection des installations classées. Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux

possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'apparition, de leur cinétique ainsi que des mesures de prévention mises en place et des moyens de secours prévus.

- 04 -



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION  
STORENGY - BEYNES**

**2021**

**INFORMATION DE LA POPULATION**







**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES**

**2021**

### **INFORMATION DE LA POPULATION**

#### **QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?**

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident

prendra la forme d'un incendie ou d'une explosion. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

#### **QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ SEVESO ?**

C'est un établissement dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. On le dit « Seveso » parce qu'il est concerné par la directive du même nom, qui demande aux États européens et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines

activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et y faire face en cas d'accident. À l'origine, Seveso, est le nom d'une ville italienne ayant connu, en 1976, un accident industriel de grande ampleur.

### **LA MAÎTRISE DES RISQUES MAJEURS S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE AXES**

- 01 -

**LA RÉDUCTION**  
des risques à la source

- 03 -

**L'ORGANISATION**  
des secours

- 02 -

**LA MAÎTRISE**  
de l'urbanisation

- 04 -

**L'INFORMATION**  
préventive des populations

#### **À QUOI SERT L'ÉTUDE DE DANGERS ?**

L'étude de dangers, base de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous contrôle de l'inspection des installations classées. Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux

possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'apparition, de leur cinétique ainsi que des mesures de prévention mises en place et des moyens de secours prévus.

- 04 -



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION  
STORENGY - BEYNES**

**2021**

**INFORMATION DE LA POPULATION**





PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION

## QU'EST-CE QUE LE GAZ NATUREL ?

*Le gaz naturel est un gaz présent dans de vastes gisements répartis à travers le monde. Il est constitué essentiellement de méthane. Il est plus léger que l'air, peu polluant et non toxique. Il est inflammable en présence d'air et d'une source de chaleur. C'est la raison pour laquelle il est utilisé comme combustible.*

### QU'EST-CE QU'UN STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL EN NAPPE AQUIFÈRE ?

Un stockage souterrain en nappe aquifère est une structure géologique naturelle composée, à l'image d'un gisement de gaz, d'une couche de roche poreuse et perméable, surmontée d'une couche imperméable dont la forme permet de conserver le gaz injecté en toute sécurité. Pour exploiter le stockage

de gaz, des installations industrielles de surface sont nécessaires. Elles permettent, d'une part, de remplir le stockage avec du gaz et, d'autre part, de soutirer le gaz stocké pour l'envoyer sur le réseau de transport. Le stockage souterrain est relié au réseau de transport de gaz par différents gazoducs.

### POURQUOI STOCKER DU GAZ NATUREL ?

Le stockage de gaz naturel permet de mettre du gaz en réserve l'été, période de faible consommation, pour pouvoir en disposer lors des fortes demandes en hiver et

assurer ainsi une alimentation permanente des consommateurs sans risque de rupture d'approvisionnement.





PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## INFORMATION DE LA POPULATION

### SITE DE STOCKAGE SOUTERRAIN BEYNES

Mise en service en 1956 - Effectif moyen : 60 personnes

#### RÉGLEMENTATION DU SITE

Le site de Beynes est classé Seveso. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter régit les activités du site. L'étude de dangers du site est mise à jour périodiquement. Un Plan d'Opération Interne (plan d'urgence) spécifique au site est également élaboré et testé, a minima, une fois par an.

#### CARACTÉRISTIQUE DE DANGER DES PRODUITS

gaz inflammables,  
gaz sous pression

#### PICTOGRAMMES DE DANGER



#### RISQUES MAJEURS

incendie  
explosion

#### LES RISQUES LIÉS AU STOCKAGE SOUTERRAIN

**SCÉNARIO MAJORANT**  
rupture d'une canalisation de gaz  
avec inflammation

**PÉRIMÈTRE DE LA ZONE  
À RISQUES (PPI)**  
1250 m autour de la station centrale  
380 m autour des puits  
286 m autour des collectes

#### EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX

**EFFETS THERMIQUES**  
**INCENDIE**  
transmission de la chaleur  
par convection, radiation  
ou conduction

**EFFETS DE SURPRESSION**  
**EXPLOSION**  
propagation à grande vitesse  
d'une onde de pression (onde de choc)



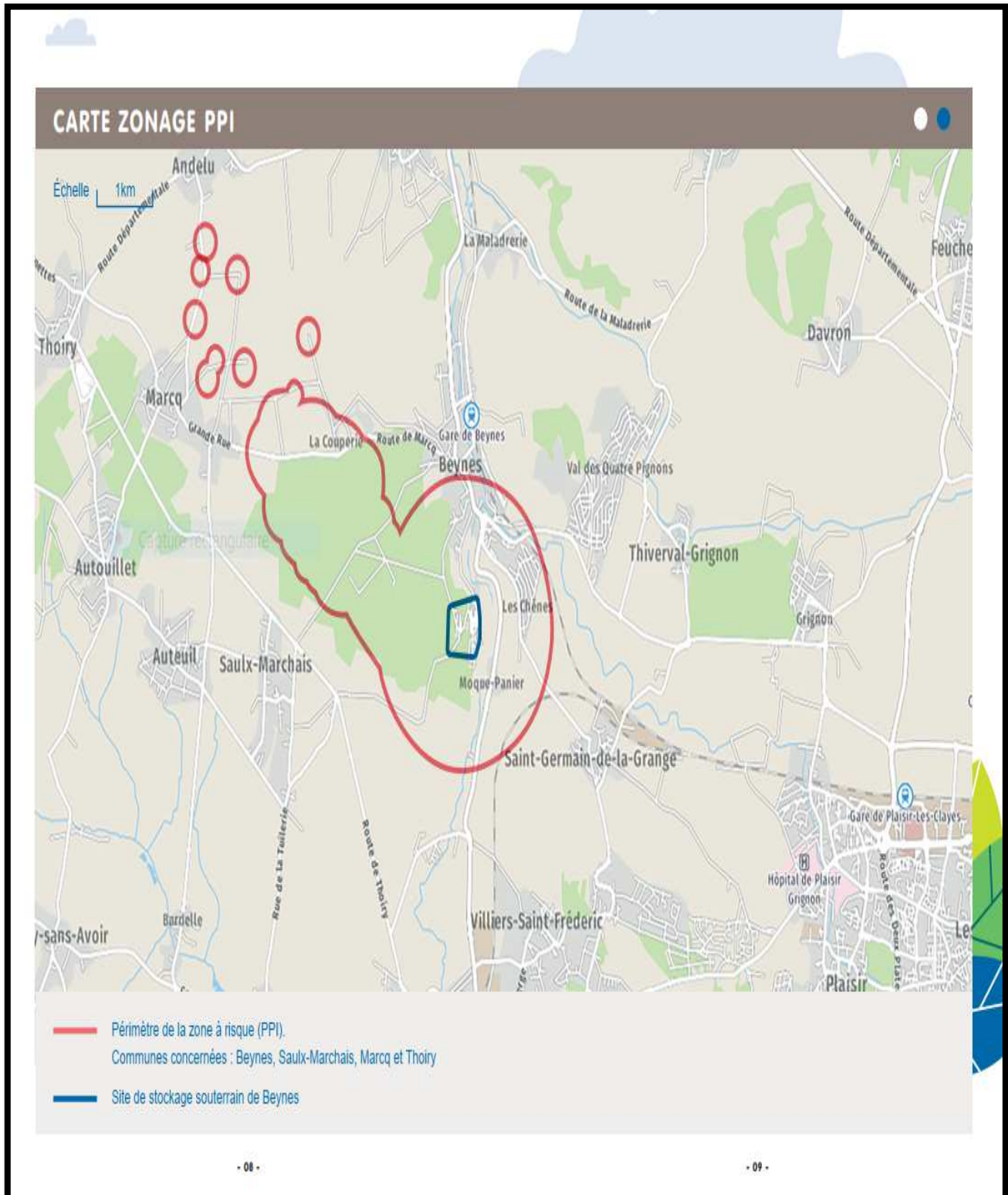
**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## INFORMATION DE LA POPULATION





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION

**MESURES DE PRÉVENTION**  
Les moyens humains, organisationnels et matériels mis en œuvre par Storengy permettent d'assurer une prévention et une réduction optimales des risques, combinés à la mise en place d'un système de management de la sécurité et de l'environnement.

**ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION**  
La communication est réalisée localement (particulièrement dans les communes concernées par le périmètre de concession de stockage) à travers la commission de suivi de site (CSS), et les échanges avec les élus locaux.

**MOYENS DE SECOURS**  
**La conduite et la surveillance des installations du site sont assurées 24h/24.**

**EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR**  
Les installations sont munies de systèmes de sécurité permettant de les isoler en cas d'accident (fuite, incendie, explosion).

Il est fait appel à un service d'astreinte spécialisé qui déclenche le Plan d'Opération Interne (POI) avec mise en place d'une cellule de crise.

La présence de différents moyens de lutte contre l'incendie permet d'assurer une intervention rapide des services de secours.

- 10 -





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES**

**2021**

### **INFORMATION DE LA POPULATION**



### **QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE DE STOCKAGE DE BEYNES ?**



En cas d'accident majeur,  
une sirène d'alerte est déclenchée.

Il est impératif d'appliquer les consignes  
de sécurité figurant dans cette brochure.

Si vous êtes témoin d'un accident, protégez-vous  
en appliquant les consignes de la brochure  
et prévenez les équipes de Storengy  
au numéro d'urgence gratuit :

**0800 018 019**

**Appel gratuit  
depuis un poste fixe**



PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION

EN CAS D'ALERTE,  
JE NE PANIQUE PAS !  
LES BONS RÉFLEXES  
POUR ME PROTÉGER

#### L'ALERTE



3 FOIS 1 MIN 41 S

#### La sirène retentit

Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).



#### Fin de l'alerte

Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

#### COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le **1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h**.



PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

## INFORMATION DE LA POPULATION



### À FAIRE



#### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.

#### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).



ÉCOUTEZ  
FRANCE BLEU  
PARIS 107.1 FM

### À NE PAS FAIRE



#### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



#### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION

# TOUTES LES RÉPONSES À MES QUESTIONS

## Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.

Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), qui réglemente l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines.

Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

## QUI PREND EN CHARGE MES ENFANTS S'ILS NE SONT PAS AVEC MOI EN CAS ACCIDENT ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui sont formés et connaissent les bons réflexes. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.





PRÉFET  
DES YVELINES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION



## En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



### EN CAS D'ACCIDENT, EN PLUS DES RÈGLES DE BASE CITÉES DANS CE DOCUMENT ET SUR MON MAGNET, QU'EST-IL CONSEILLÉ DE FAIRE ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de faire preuve de patience et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

### SI JE NE SUIS NI À MON DOMICILE, NI AU TRAVAIL, DANS QUEL TYPE DE BÂTIMENT PUIS-JE M'ABRITER ?

Présentez-vous à la première habitation que vous voyez. Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : salle des fêtes, poste de police, maison médicale, gymnase, centre de culture et de loisirs ...

- 15 -



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### INFORMATION DE LA POPULATION

**POUR  
EN  
SAVOIR  
PLUS**



[www.storengy.com](http://www.storengy.com)

#### LE STOCKAGE SOUTERRAIN DE BEYNES

Rue de Fleubert  
78650 Beynes  
Tél. 01 34 91 40 77

#### LA MAIRIE DE BEYNES

Place du 8 Mai 1945  
78650 Beynes  
Tél. 01 34 91 06 20

#### LA MAIRIE DE SAULX-MARCHAIS

Rue de la Mairie  
78650 Saulx-Marchais  
Tél. 01 34 87 45 18

#### LA MAIRIE DE THOIRY

Rue du Pavillon de Montreuil  
78770 Thoiry  
Tél. 01 34 94 77 39

#### LA MAIRIE DE MARCQ

Place de la mairie  
78770 Marcq  
Tél. 01 34 87 41 64

#### LA PRÉFECTURE DES YVELINES

1 avenue de l'Europe  
78000 Versailles  
Tél. 01 39 49 78 00

#### LA DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DRIEE) ÎLE-DE-FRANCE - UD 78

35 rue de Noailles - Batiment B1  
78000 Versailles  
Tél. 01 39 24 82 40

[storengy-communication-externe@storengy.com](mailto:storengy-communication-externe@storengy.com)


[www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

[ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ut78.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)


Cette brochure a été élaborée conjointement par Storengy, les services de la préfecture des Yvelines et la DRIEE Île-de-France.  
Les informations de cette brochure sont fournies par le chef de site du stockage souterrain de Beynes.

Storengy France – Société Anonyme au capital de 344 941 670,03 euros – RCS : 487 650 632 Nanterre  
Siège social : 12 rue Reoul Nord/Inp, CS 70001 – 92274 Bois-Colombes cedex.


Le présent document a été réalisé par un imprimeur éco-responsable sur du papier d'origine certifiée.  
Conception réalisation : purpépop – Janvier 2020.

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : EXPLOITANT</b></p>	


THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<p>En POI l'exploitant informe le SIDPC sur la situation et le recours ou non aux moyens extérieurs. Le SIDPC décide de l'envoi d'un premier échelon ou non.</p> <p>Dans les cas des scénarios du PPI ayant des conséquences immédiates ou imminentes à l'extérieur du site, des dispositions sont mises en œuvre par l'exploitant avant l'intervention de l'autorité de police et pour le compte de celle-ci (en application du Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux PPI).</p> <p>En fonction de l'événement, alerter les populations par déclenchement immédiat de la sirène PPI ou sur ordre du Préfet. Alerte le CODIS 78 et la Préfecture des Yvelines (Cabinet et SIDPC) ; Contacte les personnes prévues au schéma d'alerte général.</p>
<b>Commandement</b>	<p>En POI, l'exploitant transmet le numéro de contact du DOI au SIDPC Active son PC Exploitant et prépare l'ouverture du PCO en s'assurant de son accessibilité. En PPI, l'exploitant confirme la localisation du PCO, après avis du COS.</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	<p>Se coordonne avec les renforts de force de l'ordre. Gère la circulation à l'entrée du site.</p>
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Maintient les mesures de protection mises en œuvre dans le POI. Faire procéder à l'évacuation ou au confinement des personnes présentes dans l'enceinte du site.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	<p>Anticiper et mettre en oeuvre, en lien avec la DRIEAT, toutes les mesures nécessaires à la remise partielle ou totale de l'activité du site en prenant en compte toutes les mesures de sécurité nécessaires. S'assurer que les impacts environnementaux à moyen et long terme sont pris en compte.</p>

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : CORPS PREFECTORAL</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	Le Directeur de Cabinet et le Sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet sont alertés dès le déclenchement du POI.
<b>Commandement</b>	<p>Seul le Préfet décide de l'activation du PPI et de la mise en place d'un PCO et de l'activation du COD.</p> <p>En heures ouvrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Sous-préfet, Directeur de Cabinet prend la direction du COD activé sur décision du DO ;</li> <li>- le Sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet prend la direction du PCO activé sur site.</li> </ul> <p>Hors heures ouvrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Sous-préfet de permanence, prend la direction du PCO activé sur site.</li> <li>- Le COD est ensuite dirigé par le premier membre du corps préfectoral disponible.</li> </ul> <p>Le DO dirige les opérations de secours.</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	Le Sous-préfet, chef de COD coordonne la mise en place du bouclage, du plan de déviation et du plan de gestion de trafic en coordination avec la gendarmerie, le Conseil départemental, la DDT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Le DO valide les opérations de protection des populations définies dans le PPI et élargit si nécessaire sur avis du COS, le périmètre de confinement/évacuation.</p> <p>Le DO sur avis du COS et du COG, après consultation de la DRIEAT et de l'exploitant peut lever le confinement ou déclencher l'évacuation des populations.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Le DO, en concertation avec l'exploitant et les maires concernés définit les éléments de communication et la fréquence des points presse.</p> <p>Il valide toute information et communication avant diffusion.</p> <p>Il veille à l'information de tous les ministères concernés et la zone de Défense.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	Décide de l'utilité de l'activation d'une cellule "post-accident". Il désigne le pilote de cette cellule, ses missions et objectifs.


 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : PREFECTURE SIDPC</b></p>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<p><b>Alerter</b></p>	<p><b>Phase POI</b>            Informer le Directeur de Cabinet et le Sous-préfet de Rambouillet de l'activation du POI de Storengy Beynes et de l'engagement des moyens de secours et de sécurisation.</p> <p><b>Phase PPI</b>            Alerter le Directeur de Cabinet et le Sous-préfet de Rambouillet et demander l'activation du PPI.            Confirmer à l'ensemble des acteurs la localisation du PCO.            S'assurer auprès de l'exploitant que le CODIS est bien informé.            Une fois le PPI déclenché, alerter et diffuser l'alerte à l'ensemble des services concernés selon le schéma d'alerte.            Ouverture d'un évènement CRISORSEC : vérifier si un évènement SYNERGI est ouvert            Alerter Météo-France, demander des bulletins de prévisions renouvelés au minimum toutes les 3 heures.            Faire déclencher, si opportun, la sirène située à Beynes.            Déclencher les AASC pour mise à disposition du COS.</p>
<p><b>Commandement</b></p>	<p><b>Phase POI</b>            Envoyer un cadre et un agent de liaison en cas d'activation du POI après recoupement avec le site, le SDIS, la DRIEAT.            Activer le PCO restreint en anticipation de passage en PPI sur avis du SDIS et de la DRIEAT.</p> <p><b>Phase PPI</b>            Activer le COD 78 dès la demande de passage en PPI,            Activer le PCO complet en cas de passage en PPI,            Demander l'activation des Postes de commandements des communes (PCC) impactées,            Informer le COZ de l'activation des postes de commandement.            Présence au PCO et COD            Coordonner les actions des services</p>
<p><b>Assurer bouclage et déviations</b></p>	<p><b>Phase POI</b>            Informer les services de la fermeture des routes et de la mise en place du contournement ou des déviations ;</p> <p><b>Phase PPI</b>            Vérifier la mise en place des bouclages et déviations en PPI,            Vérifier et coordonner la mise en place d'un PGT            S'assurer que toutes les dispositions relatives à la circulation ont été prises.</p>


 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : PREFECTURE SIDPC</b></p>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<p><b>Protéger la population et lutter contre les effets</b></p>	<p><b>Phase PPI</b> Demander le déclenchement des plans Communaux de Sauvegarde, Déclencher les PPMS des établissements scolaires, Vérifier auprès de l'ONF la fermeture des accès à la forêt.</p> <p>Identifier les moyens nécessaires à la protection de la population. S'assurer que toutes les dispositions relatives à la prise en charge des impliqués ont été mises en place, Recensement aux points de rassemblement.</p>
<p><b>Informier et communiquer</b></p>	<p><b>Phase POI</b> Informier le bureau de la communication interministérielle.</p> <p><b>Phase PPI</b> Alerter le bureau de communication interministérielle et lui transmettre les éléments nécessaires à la réalisation des communiqués et des points presse et à la rédaction des conseils de comportement à l'attention de la population. Activer une ligne dédiée au COD pour les communes, Activer la Cellule d'Information de la Préfecture (CIP).</p> <p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p>
<p><b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b></p>	<p>Placée sous l'autorité du préfet, la cellule post-accident (composée de l'ARS, la DRIEAT, etc.) assure le relais avec la phase d'urgence via le recueil d'informations (nature de l'accident, type de produits en cause, identification des enjeux, mesures d'intervention mises en œuvre...).</p> <p>Elle définit ensuite les objectifs des campagnes de prélèvements dans les milieux environnementaux à réaliser le plus rapidement possible et éventuellement met en œuvre les premières mesures de gestion dans l'urgence.</p>



 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : PREFECTURE BCI</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	NEANT
<b>Commandement</b>	Le bureau de la communication interministérielle est représenté autant que de besoin au COD et/ou au PCO.
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	NEANT
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Rédiger et diffuser les premières informations sur l'événement.</p> <p>En lien avec le SIDPC, rédiger et diffuser aux médias les conseils de comportement à observer par la population (par communiqué de presse), aux élus et au grand public (Twitter /Facebook et mise à jour du site internet) dans l'heure.</p> <p>Organiser, autant que de besoin, les points presse.</p> <p>Veiller à la coordination de la communication de l'ensemble des acteurs.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	Diffuser toute information utile sur les dispositifs post événement mis en place : tels que le suivi psychologique, sur les modalités d'indemnisation etc....

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : DRIEAT</b></p>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	L'organisation de la DRIEAT se met en place à plusieurs niveaux.
<b>Commandement</b>	<p>Le représentant de la-DRIEAT se met à disposition du COD. Il participe aux points de situation et de prise de décisions en tant que conseiller technique du préfet.</p> <p>Un inspecteur expérimenté peut se déplacer sur le site pour engager sans tarder l'enquête administrative. Le déplacement sur site afin de collecter les informations ne pourra avoir lieu que lorsque le site est sécurisé et après validation de la hiérarchie.</p> <p>Un support technique et relais de communication vers le niveau national sera assuré par le siège de la DRIEAT.</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	Néant.
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Le représentant de la-DRIEAT est consulté au sein du COD en tant que conseiller technique sur la gestion des risques industriels et en coordination avec l'industriel et l'autorité décisionnaire participe à l'élaboration des propositions faites au préfet.</p> <p>En lien avec le siège, son rôle est d'apporter au préfet les éléments techniques indispensables afin d'anticiper les évolutions possibles de l'accident et ses conséquences, et de faire des propositions concernant les mesures à prendre, notamment au regard de la protection des populations susceptibles d'être touchées par le sinistre et plus généralement de l'environnement.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	Le représentant de la DRIEAT participe à l'élaboration des éléments de langage dédié à l'information des populations, aux consignes données et aux informations diffusées.
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	<p>Le cas échéant, le représentant de la DRIEAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe à la cellule post accidentelle (cf. circ du 20/02/2012)</li> <li>- peut demander la réalisation de prélèvements (dans l'environnement, eaux d'extinction...)</li> <li>- propose au préfet, en lien avec le siège de la DRIEAT, la prise de mesures d'urgence visant à encadrer la mise en sécurité des installations, à définir les conditions de remise en service, à améliorer la connaissance de l'impact sanitaire ou environnemental de l'accident, et à préparer la gestion éventuellement nécessaire de ces impacts.</li> <li>- participe à la définition de l'impact humain, social, économique et environnemental potentiel</li> <li>- participe au RETEX</li> </ul>



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

2021

### FICHE MISSIONS : SDIS


THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<p><b>Phase POI</b> Informar la préfecture de son engagement, Mobiliser les premiers moyens de secours et de commandement adaptés en nombre et en qualité selon les consignes opérationnelles en vigueur et les informations recueillies (conformément au plan ER 2B 0027). Le CODIS informe :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le SAMU et lui fait un premier bilan,</li><li>- Les autorités (COZ, élu de permanence),</li><li>- La DRIEAT,</li><li>- La préfecture.</li></ul> <p><b>Phase PPI</b> alerter le SAMU, les autorités et le COZ.</p>
<b>Commandement</b>	<p><b>Phase POI</b> Déterminer le positionnement de sa structure de commandement, Anticiper et proposer la localisation du PCO (conformément au plan ER 2B 0027 pour le VPC).</p> <p><b>Phase PPI</b> Le SDIS est représenté au COD 78 et au PCO.</p> <p><b>LE SDIS VALIDE LA LOCALISATION DU PCO si celui-ci n'est pas celui prédéfini dans le présent PPI.</b></p> <p>Le SDIS formule au COD les éventuelles demandes de renforts extra-départementaux.</p> <p>Le SDIS sera représenté au PCO, au COD et au PC Exploitant (si celui-ci est en zone sécurisée), Envoyer un officier de liaison au COD, Rendre compte au DO de la situation (point de situation, idée de manœuvre, difficultés ...).</p>
<b>Confirmer le bouclage et déviations</b>	<p><b>Phase POI et PPI</b> prendre en compte les axes d'accès définis en fonction de la nature de l'intervention et en avise les éventuels renforts.</p> <p>Le COS se fait confirmer par les forces de l'ordre que le bouclage de la zone (périmètre de sécurité) est effectif et que celui-ci est en adéquation avec les périmètres de dangers définis dans le présent document.</p>

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : SDIS</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Si la situation l'exige, le Commandant des Opérations de Secours propose au DO l'évacuation de la population</p> <p>Le Directeur des services médicaux (DSM) qu'il s'agisse d'un médecin Sapeur-pompier ou du SAMU, sollicite la mobilisation de tous les moyens complémentaires auprès du COS.</p> <p><b>Phase POI</b></p> <p>En fonction du nombre de victimes sur site, le SDIS peut demander la mise en œuvre des dispositions spécifiques NOVI.</p> <p><b>Phase PPI</b></p> <p>Le SDIS 78 assure les missions de secours aux personnes et de lutte contre les effets du sinistre.</p> <p>Il rend compte au DO en PCO de l'évolution du sinistre et des demandes de renforts éventuels.</p> <p>Le SDIS définit la localisation du point de rassemblement des moyens. Le SDIS définit la localisation des PRV, PMA et CAI.</p> <p>Le SDIS demande l'ouverture de salles communales au COD.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p> <p>Le SDIS peut apporter son concours si nécessaire pour relayer les consignes aux populations.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	<p>NEANT</p>

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : SAMU</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	Dès réception de l'alerte donnée par le SIDPC ou le CODIS ou l'exploitant, recouper avec le SDIS et veille l'alerte.
<b>Commandement</b>	Se fait représenter par l'ARS au COD.
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Dès l'alerte, coordination interservices SDIS78 – SAMU78 pour détermination de la nature de l'évènement, son caractère évolutif et engagement des moyens en zone protégée.</p> <p>Prendre en charge et assurer le tri des blessés.</p> <p>Assurer l'orientation hospitalière et le transport des blessés en coordination avec les autres intervenants publics (pompiers), privés (ambulances) et associatifs.</p> <p>Assurer la prise en charge psychologique des impliqués par l'intervention de la CUMP en lien avec la Croix Rouge Française dans un local mis à disposition par la mairie.</p> <p>Le Directeur des Secours Médicaux (DSM) qu'il s'agisse d'un médecin sapeur-pompier ou d'un médecin du SAMU, sollicite la mobilisation de tous les moyens complémentaires auprès du COS en lien avec le médecin régulateur du SAMU 78.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p> <p>Transmet au CODIS, au commandant des opérations de secours, et au DSM la liste des moyens médicaux mobilisés (nombre et type) et engagés.</p> <p>Transmet la liste, des victimes et des personnes évacuées, validée par le DSM (avec leur lieu de destination) au COS qui la transmettra au Préfet.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : GENDARMERIE</b></p>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<p>Informers les services de secours (SDIS et SAMU) de son engagement            Informers la préfecture (cellule de veille du Cabinet ou SIDPC)            Informers les communes concernées chargées de la mise en place du bouclage            Informers les villes de Beynes, Marcq, Saulx-Marchais, Thoiry chargées de la mise en place du bouclage ;            - Informers l'ONCFS ;            - Pré-alerter la Cellule nationale nucléaire radiologique biologique chimique SAO GBGM.</p>
<b>Commandement</b>	<p>Se fait représenter en COD et en PC localisé Hameau de la Couperie – RD 119 Hameau de Beynes</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	<p>La gendarmerie assure le bouclage du périmètre PPI (cf. cartographie annexe)</p> <p>1 - <u>Fermeture des routes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de Fleubert à Beynes jusqu'à intersection avec D11 (axe réservé aux secours) ;</li> <li>- Route de Saulx-Marchais entre les communes de Beynes et Saulx-Marchais ;</li> <li>- D119 entre les communes de Beynes et Marcq.</li> </ul> <p>2 - <u>Tenue des points de filtrages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de Fleubert juste après les habitations en direction du site ;</li> <li>- intersection D11 en direction du lieu-dit Les Célestins à Beynes (vers rue de Fleubert) ;</li> <li>- intersection D11 – Rte de Saulx-Marchais ;</li> <li>- intersection D119 et Rte de Saulx-Marchais à Beynes ;</li> <li>- intersection D119 vers Hameau La Couperie à Beynes ;</li> <li>- D119 à la sortie de la commune de Marcq en direction de Beynes.</li> </ul> <p>En coordination avec le conseil départemental et les communes concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chargées de la mise en place de barrières sur tous les accès à l'espace forestier à l'E et au N du site ;</li> <li>- chargées de la déviation de la D119 par la D191 via Montainville – Andelu.</li> </ul>





**PRÉFET  
DES YVELINES**


*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES


**2021**

### FICHE MISSIONS : GENDARMERIE


THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>La gendarmerie doit s'assurer de l'encadrement des éventuels itinéraires d'évacuation de population et faciliter l'évacuation des blessés vers les structures hospitalières.</p> <p>1 - <u>S'assurer de la viabilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'axe D191 jusqu'à la N12 ;</li><li>- de la Rue de Fleubert à Beynes jusqu'à intersection avec D11 (axe réservé aux secours).</li></ul> <p>2 – <u>Sur ordre, s'assurer de l'encadrement de l'évacuation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des habitations situées Rue de Fleubert à Beynes ;</li><li>- des habitations du Hameau de la Couperie ;</li><li>- de l'aire d'accueil des GDV commune de Beynes lieu-dit Les Célestins.</li></ul> <p>3 – <u>Contrôler la zone</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- points particuliers : les puits situés au N de la D119 et à l'E du Hameau La Couperie ;</li><li>- prévoir fermeture D191 au sud de Beynes jusqu'à la commune de Neauphle-le-Vieux.</li></ul>
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture</p> <p>Relaie via son compte twitter les messages</p> <p>Aviser l'autorité judiciaire et procéder à l'enquête.</p> <p>Informe la CRS de Nanterre et la CIC DDSP78</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : CONSEIL DEPARTEMENTAL EXPLOITANT EPI 78-92 VOIRIE</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<b>Phase POI</b> Informer ses équipes des fermetures de routes en cours ou à venir.  <b>Phase PPI</b> Alerter ses équipes pour procéder à la fermeture des routes.
<b>Commandement</b>	Le CD 78 est représenté en COD par l'exploitant routier EPI 78-92 Voirie.
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	Assurer la fermeture et restriction sur les routes départementales hors agglomération en cohérence avec les décisions (arrêtés) prise par les pouvoirs de police compétents. Assurer la mise en place des déviations correspondantes sur les routes départementales hors agglomération et conformément aux arrêtés.
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	NEANT
<b>Informier et communiquer</b>	Le CD 78 répercute les informations sur les coupures et les déviations des routes départementales sur son site internet. Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>FICHE MISSIONS : MAIRES</b></p>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<p>Le maire dès réception de l'alerte par la Préfecture, l'industriel ou le SDIS, met en œuvre son dispositif d'alerte interne.</p> <p>Le maire relaie l'alerte aux populations en complément de l'usage des sirènes PPI.</p> <p>Il utilise tout moyen disponible à la diffusion la plus large possible de l'alerte auprès des populations.</p>
<b>Commandement</b>	<p>Le maire déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (ou toute autre organisation interne) et le poste de commandement communal (PCC).</p> <p>La localisation du PCC est prédéfinie dans chaque commune mais peut être modifiée sur consigne du SDIS en fonction des caractéristiques de l'événement : un PCC de repli peut être prédéfini.</p> <p><b>Les cellules de crise communales sont en contact avec le COD et disposent d'un numéro dédié qui leur sera transmis avec le message d'alerte.</b></p> <p><b>Ils doivent par contre appel transmettre le n° de contact de leur P.C.C.</b></p> <p><b>Un point de situation sera régulièrement transmis aux communes.</b></p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	<p>Le maire met en œuvre le bouclage des rues en fonction des cartographies définies et des indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit immédiates de l'exploitant,</li> <li>- Soit transmises par le COD 78 après orientation du COS (sens du vent...),</li> <li>- Sur avis des forces de l'ordre.</li> </ul> <p>Chaque commune est en charge de la mise en place de plan local de déviation et peut obtenir un appui du COD pour coordination.</p>
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p><b>Le confinement des populations est la seule mesure réflexe devant être mise en œuvre suite à réception de l'alerte.</b></p> <p>Toute décision de levée de confinement ou d'évacuation sera ordonnée par le DOS et transmise par le COD, La mairie définit les sites, points d'accueil des populations évacuées au CAI.</p>

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : MAIRES</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Informier et communiquer</b>	<p>Les maires assurent par tout moyen à leur disposition (affichage urbain, moyens mobiles, sono...) l'information des populations riveraines et la transmission des consignes de sécurité en coordination avec le COD.</p> <p>Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.</p>
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT


 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : D.D-A.R.S</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	<p>Alerter l'ensemble des établissements de santé et médico sociaux situés dans le périmètre.</p> <p>Alerter les personnes responsables de la production et distribution d'eau (PRPDE) dont les captages et/ou installations sont situés dans le périmètre.</p> <p>Alerter le siège ARS Ile de France</p>
<b>Commandement</b>	<p>Envoyer un représentant ARS au COD dès son activation.</p> <p>Activer sa cellule de crise interne.</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	<p>Dresser la liste des patients à hauts risques vitaux présents dans le périmètre et coordonner leur prise en charge, en tant que de besoin avec le CODIS et le SAMU.</p> <p>Rechercher et tenir à jour, en liaison avec le SAMU la liste des places disponibles dans les hôpitaux départementaux et/ou régionaux.</p> <p>Dresser, en temps réel, la liste des établissements sanitaires et médico-sociaux de la commune et les installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine devant faire l'objet de mesures spéciales, en liaison avec les maires de Beynes, Saulx-Marchais, Thoiry et Marcq.</p>
<b>Informier et communiquer</b>	Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	S'assurer de la levée de l'alerte et du retour à la normale de l'activité des établissements sanitaires et médico-sociaux et de la production et distribution d'eau potable.


 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : METEO FRANCE</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	NEANT
<b>Commandement</b>	<p>Le Centre Météorologique régional de Saint Mandé assure une information permanente sur les conditions météorologiques régionales.</p> <p>Il met à la disposition du Préfet et des services son expertise, en cas d'évènements naturels ou technologiques.</p> <p>Une ligne téléphonique dédiée spécifique PPI est active 24h24.</p>
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	NEANT
<b>Informier et communiquer</b>	NEANT
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT




 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : DGAC</b>	


THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	NEANT
<b>Commandement</b>	NEANT
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	Après avoir reçu l'alerte, s'assurer et prendre les dispositions pour interdire le survol de la zone.
<b>Informier et communiquer</b>	Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture. La DGAC relaie les informations et les consignes à ses différents interlocuteurs placés sous son autorité.
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : DSDEN</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	NEANT
<b>Commandement</b>	Se faire représenter au COD.
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	NEANT
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	Veiller à l'application des consignes des autorités par les établissements scolaires, conduisant si besoin, à activer la posture du PPMS adaptée à la situation.
<b>Informier et communiquer</b>	NEANT
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	NEANT

 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : AASC</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	Dès sollicitation de la préfecture, répercute l'alerte en interne pour une mobilisation optimale.
<b>Commandement</b>	Se fait représenter au PCO.
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	Pénétrer dans le périmètre de sécurité que sur accord du COS ou chef PCO.
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	Si mobilisation dans le cadre de l'activation du plan NOVI : participation aux opérations de secours, sous l'autorité du COS, par l'intermédiaire d'un cadre opérationnel présent sur site. Si mobilisation dans le cadre du déclenchement d'un PCS : participe aux actions de sauvegarde, sous l'autorité des maires.
<b>Informier et communiquer</b>	Si activation de la CIP : participe à sa mise en œuvre en envoyant des personnels formés. Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture.
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	Aide aux communes qui en feraient la demande dans le cadre de leur PCS.

 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>FICHE MISSIONS : DDT</b>	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
<b>Alerter</b>	
<b>Commandement</b>	La DDT 78 se fait représenter au COD 78
<b>Assurer bouclage et déviations</b>	Apporter un avis technique sur les éventuelles déviations mises en place et assurer la cohérence du Plan de gestion du Trafic (PGT) établi.
<b>Protéger la population et lutter contre les effets</b>	La DDT en fonction des sollicitations met à disposition du COD sa base de données PARADE en cas d'évacuation de population ou de travaux à mener en urgence (entreprises de BTP).
<b>Informier et communiquer</b>	Toute communication avec les médias est encadrée par le bureau de la communication interministérielle de la préfecture
<b>Post accidentel et préparation du retour vers la normale</b>	



**PRÉFET  
DES YVELINES**

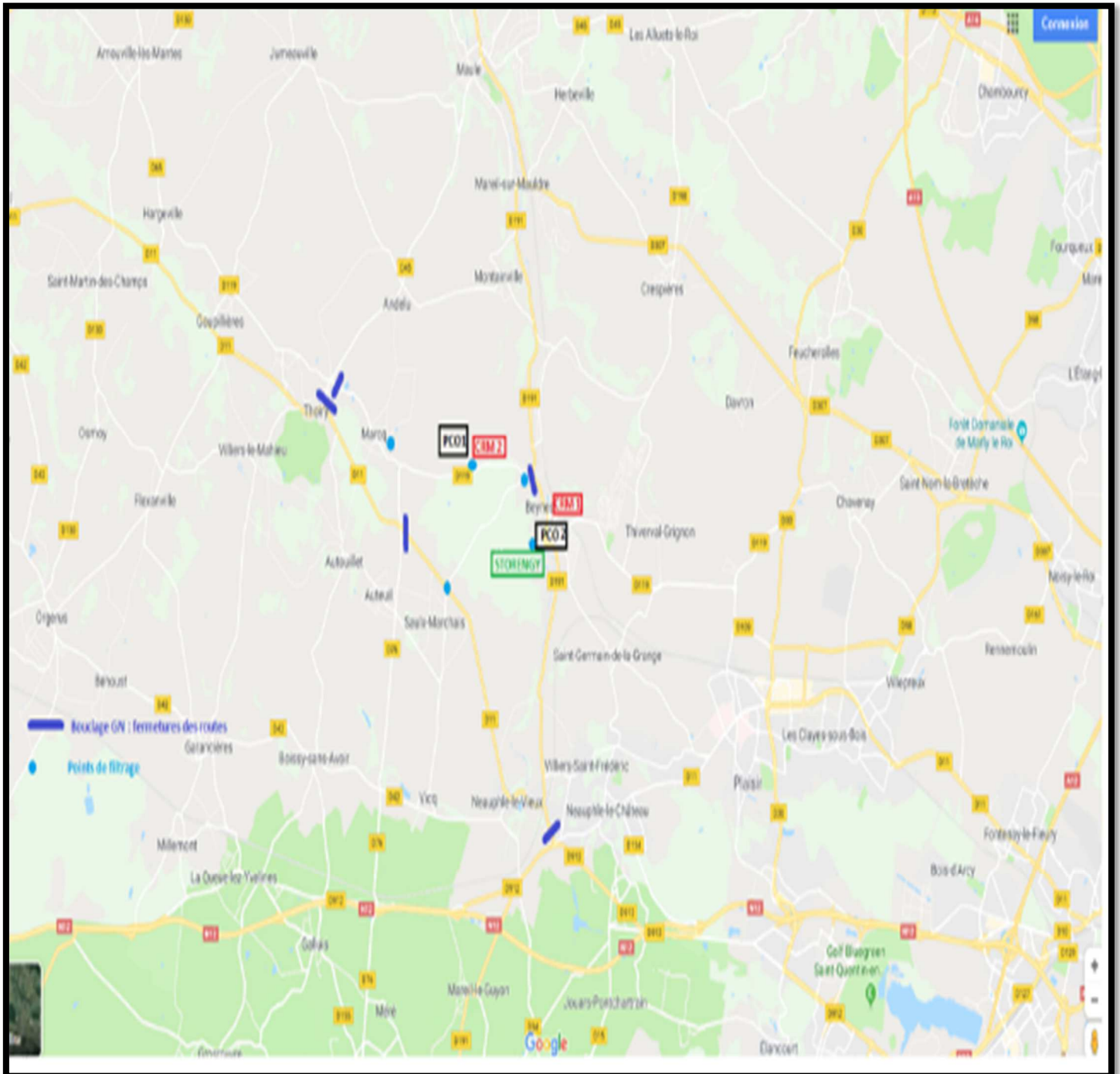
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*


# PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES

**2021**

## CARTOGRAPHIE


### PCO et CRM Fermetures des routes et points de filtrage



 <b>PRÉFET DES YVELINES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b>	<b>2021</b>
	<b>GLOSSAIRE</b>	

TERMES	DEFINITIONS
<b>AASC</b>	Associations Agréées de Sécurité Civile
<b>BCI</b>	Bureau de la Communication Interministérielle (préfecture)
<b>CAI</b>	Centre d'Accueil des Impliqués
<b>CRM</b>	Centre de Rassemblement des Moyens
<b>CD 78</b>	Conseil Départemental des Yvelines
<b>CIP</b>	Cellule d'Information du Public
<b>COD</b>	Centre Opérationnel Départemental
<b>CODIS</b>	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
<b>CORG</b>	Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie
<b>COS</b>	Commandant des Opérations de Secours
<b>COZ</b>	Centre Opérationnel de Zone
<b>CUMP</b>	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DO</b>	Directeur des Opérations
<b>DOI</b>	Directeur des Opérations Internes
<b>DRIEAT</b>	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des Transports
<b>DSDEN</b>	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
<b>DSM</b>	Directeur des Secours Médicaux
<b>DD-ARS</b>	Délégation Départementale de l'Agence Régionale de la Santé
<b>ETARE</b>	Etablissement Répertorié (SDIS)
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PCA</b>	Poste de Commandement Avancé
<b>PCC</b>	Poste de Commandement Communal
<b>PC EX</b>	Poste de Commandement Exploitant
<b>PCO</b>	Poste de Commandement Opérationnel
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PMA</b>	Poste Médical Avancé
<b>POI</b>	Plan d'Opération Interne
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>PPMS</b>	Plan Particulier de Mise en Sécurité
<b>PRV</b>	Point de Rassemblement des Victimes
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale Urgente
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SIDPC</b>	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (préfecture)



 <p><b>PRÉFET DES YVELINES</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY - BEYNES</b></p>	<p><b>2021</b></p>
	<p><b>LISTE DE DIFFUSION</b></p>	

- Monsieur le chef du site de Storengy – Beynes
- Monsieur le président du conseil départemental des Yvelines
  - Exploitant EPI 78-92 Voirie
- Monsieur le maire de Beynes
- Monsieur le maire de Marcq
- Monsieur le maire de Saulx Marchais
- Monsieur le maire de Thoiry
- Madame la préfète, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité
- Monsieur le préfet des Yvelines
  - Monsieur le directeur de Cabinet
  - Madame la sous-préfète de Rambouillet
  - Monsieur le directeur des sécurités
  - Monsieur le chef du SIDPC
- Monsieur le chef du bureau de la communication interministérielle
- Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France
- Monsieur le directeur du service d'aide médicale d'urgence des Yvelines
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Yvelines
  - Brigade territoriale de Jouars-Pontchartrain
- Monsieur le directeur départemental des services de l'éducation nationale des Yvelines
- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de Santé
  - Délégation départementale des Yvelines
- Madame la directrice départementale des territoires
- Direction générale de l'aviation civile
  - C.A.B de Beynes

